

Nouvelle péripétie pour le projet de CCCG à Landivisiau.

En octobre 2011, la loi obligeait la CNDP – Commission nationale du débat public – à scinder les trois dossiers pour justifier la non-recevabilité de notre saisine. La réglementation aurait-elle changé ?

Au-delà de cela, si ce projet voyait le jour, cela repousserait sa mise en fonction en 2018... ! Les partisans de cette centrale affirment que c'est un équipement qui doit assurer la « transition » énergétique vers un modèle énergétique décarboné en Bretagne, dans l'attente de la réalisation des objectifs 2020 du Pacte électrique breton en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité et de sobriété. Une centrale électrique au gaz pour une transition de deux ans seulement ? Avec tout le gaspillage d'argent public que cela entraînerait !

GASPARE exige la réactualisation, pleinement justifiée, du Pacte électrique breton, d'après les dernières données institutionnelles et réitère sa demande de moratoire et de débat public.

Après l'erreur de localisation du projet en janvier 2013 par le ministère, ce report est une nouvelle péripétie qui démontre que ce projet est bien mal ficelé !

[Constat de retrait de l'avis par l'Autorité environnementale](#)

[Communiqué de presse de l'Autorité environnementale](#)

Plus d'infos

Collectif GASPARE (Garantir l'Avenir Solidaire Par l'Autonomie Régionale Énergétique)

2 route de Pen-ar-Pont – 29800 SAINT-DIVY

Site : <http://www.nonalacentrale.fr/>

Courriel : collectif.gaspard@gmail.com

@Coll_GASPARE